

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier(-ère).

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>

Nom du patient :

Médecin prescripteur :

• Nom :

• Téléphone :

Hôpital/Centre :

• Nom :

• Contact d'urgence (téléphone) :
.....

 **Xenpozyme**[®]
(olipudase alfa)

CARTE PATIENT

sanofi

7000042714 - 06/2023 - V2

Cette carte contient des informations importantes de sécurité que vous devez connaître lors de votre traitement. Veuillez vous référer à la notice pour plus d'informations.



Gardez cette carte sur vous et montrez-la à chaque médecin, pharmacien ou infirmier(-ère) impliqué dans votre prise en charge. Scanner le QR code pour visualiser les informations sur XENPOZYME® et le guide de perfusion à domicile.

Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.

Risque de Réactions Associées à la Perfusion (RAP)

La perfusion intraveineuse de XENPOZYME® peut provoquer une réaction, parfois sévère, qui doit être traitée immédiatement. Consultez **en urgence** un médecin si l'un des signes et symptômes suivants apparaît ou s'aggrave pendant ou après la perfusion :

- Essoufflement/étouffement
- Étourdissement, faiblesse ou évanouissement
- Rougeur et pâleur de la peau,
- urticaire, démangeaisons
- Pouls faible et rapide
- Nausée, vomissement ou diarrhée

Signalez cet événement à votre médecin prescripteur de XENPOZYME®.

Pour les femmes en âge de procréer, y compris les adolescentes

Il est conseillé d'utiliser une contraception efficace pendant le traitement et jusqu'à 14 jours après la dernière dose si XENPOZYME® est arrêté.

Discutez de la nécessité d'une contraception efficace avec votre médecin prescripteur.

Contactez votre médecin prescripteur si vous pensez être enceinte ou si vous avez un projet de grossesse. Informez également votre médecin si vous allaitez ou que vous prévoyez d'allaiter.